

GUIDE DES CRITERES DE SELECTION

OS12 : Dispositifs d'accueil pour les jeunes en situation de grande fragilité sociale

Axe 5 : Améliorer l'accueil dans les structures médico-sociales sur tout le territoire

Objectif Thématique 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

Objectif spécifique 12 : Mieux accueillir les jeunes guyanais en situation de grande fragilité sociale

Description de l'objectif :

Le dispositif d'accueil est aujourd'hui fortement polarisé sur Cayenne et Kourou, ce qui entraîne un éloignement entre le lieu d'accueil de l'enfant et le domicile des parents, et nuit au maintien des liens affectifs. L'offre d'accueil en établissement est centrée sur l'accueil des adolescents et se concentre uniquement sur l'île de Cayenne.

Ainsi dans les orientations du schéma départemental de l'enfance et de la famille 2013-2017, les finalités suivantes ont été définies pour les publics en grande fragilité sociale :

- Pallier les carences de l'offre sur tout le territoire notamment sur l'ouest du territoire guyanais,
- Assurer une équité de traitement pour les usagers,
- Repenser et diversifier le système d'hébergement du territoire pour permettre une meilleure optimisation des places existantes
- Créer des réponses innovantes, souples et adaptées aux besoins des publics notamment spécifiques

Exemples d'actions éligibles :

Investissement permettant un meilleur accueil des enfants en danger et en situation de handicap, en cohérence avec les actions menées par le département et les actions promues par le FSE Etat

Création de structures spécialisées, ou de services pour la prise en charge de mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance (foyer pour l'enfance en danger/ Maison d'enfants à caractère social (MECS) ou en situation de handicap

Création d'un institut médico-éducatif dans l'ouest, zone actuellement totalement dépourvue de structure spécialisée

Investissement permettant d'élargir l'offre d'accueil des familles en grande fragilité sociale notamment celles élevant seules leurs enfants.

Investissements permettant d'élargir les services publics de santé mais également d'accompagnement de personnes en grande fragilité sociale

Territoires :

Tout le territoire guyanais

Toutefois, l'ouest Guyanais est priorisé.

Modalités de sélection des projets :

Au fil de l'eau

Critères de sélection des projets (obligatoires et entre projets similaires) :

Obligatoires :

Réponse à un besoin manifeste
Fonctionnement pérenne des infrastructures (entretien, maintenance, collecte des déchets, sécurité incendie..) pendant au moins les cinq années suivant la réception de l'ouvrage
Prise en compte de la maîtrise des charges financières induites par la réalisation du projet
Contribution à la dynamique de cohésion sociale
Prise en compte de l'égalité des chances et la non-discrimination

Entre projets similaires :

Prise en compte du développement durable et réduction des nuisances environnementales (écoconception du bâtiment)
Prise en compte de l'innovation du projet
Prise en compte des emplois pérennes, directs et induits créés et maintenus

Bénéficiaires éligibles :

Les bénéficiaires ultimes sont les mineurs, les jeunes majeurs et les familles.

Collectivités locales et leurs groupements
Organismes de santé
Centres hospitaliers
Associations à but non lucratif agissant dans une perspective d'intérêt général dans les domaines social et médico-social
Structures privées en lien avec l'activité

Exemples de dépenses éligibles :

Coût de l'achat de terrain bâti et non bâti est éligible au cofinancement des fonds européens dans la limite de 10% des dépenses totales éligibles de l'opération concernée et s'il existe un lien direct entre l'achat de terrain et les objectifs de l'opération cofinancée.

Coût de l'achat de biens immeubles, tels que des bâtiments déjà construits et des terrains sur lesquels ils reposent, s'il existe un lien direct entre l'achat et les objectifs de l'opération concernée et si les conditions suivantes sont réunies :

- le prix d'achat ne doit pas être supérieur à la valeur du marché ;
- le propriétaire du bâtiment fournit une déclaration sur l'honneur (datée, signée) attestant que ce bien n'a pas déjà été financé par une aide européenne au cours des cinq dernières années, sous réserve de dispositions plus contraignantes en matière d'aide d'État ;
- le bâtiment est affecté à la destination décidée par l'autorité de gestion et pour la période que celle-ci prévoit ;
- le bâtiment n'est utilisé que conformément et strictement aux objectifs de l'opération.

Coût des équipements et du matériel pour le fonctionnement de la structure

Coût du mobilier adapté à la pathologie

Exemples de dépenses non éligibles :

Frais de personnel
Frais de structure (dépenses de fonctionnement)

Indications financières :

Enveloppe financière prévue sur cette action : **11.8M€ dont 10M€ de FEDER**
Taux indicatif de FEDER : **84.75%**

Complémentarités avec les autres programmes d'investissement ou les autres programmes européens :

Ces actions seront renforcées par le **FSE** (partie Etat dont la gestion est déléguée au département) pour améliorer l'inclusion sociale et combattre la pauvreté. **L'axe 3, objectif spécifique 1, du PO FSE** permettra de créer les conditions favorables à la réduction de la marginalisation sociale.

La construction et l'aménagement de centres de santé en zone isolée ou éloignée sont soutenus par le **FEADER** pour **les infrastructures à petite échelle inférieur à 1 million d'euros**.

Cet objectif en lien avec **l'objectif spécifique 5** du **PO FEDER-FSE** relatif aux offres de services et contenus numériques permettra une modernisation de la prise en charge par les infrastructures adaptées.

Les infrastructures socio- sanitaires en coopération seront soutenues sur le programme de Coopération Interreg Amazonie.

Indicateurs de résultat, de réalisation et financier :

OS-12	Mieux accueillir les jeunes guyanais en situation de grande fragilité sociale						
Indicateur de résultat	Numéro d'identification	Valeur de référence	Année de référence	valeur cible	source	fréquence des rapports	Valeur intermédiaire 2018
% d'enfants accueillis sur Cayenne	OS12-1	84	2013	70	DJSCS	2 ans	
Indicateur de réalisation	Numéro d'identification	Valeur de référence	Année de référence	valeur cible	source	fréquence des rapports	
Capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien ¹	CO-35			70	CTG	Annuelle	10
Indicateur financier	Numéro d'identification	Valeur de référence	Année de référence	valeur cible	source	fréquence des rapports	Valeur intermédiaire 2018
Montant total certifié	cad5			11 800 000	CTG/ Synergie		2 000 000

NB : En couleur figurent les indicateurs du cadre de performance

Services en charge de l'instruction :

Collectivité Territoriale de Guyane- Département Instruction- Service FEDER

¹Capacité des structures pour la prise en charge de mineurs dans le cadre de la protection de l'enfance.